BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « B »

Annonce n° 665

18 - Cher

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Modifications et mutations diverses

888 256 187 RCS Bourges.
MSP BOURGES - PRADO.
Forme : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
Administration : Gérant, Associé indéfiniment responsable : MOLIMARD François ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : RIVIERE Amélie ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : RUBE Delphine, Thérèse, Yvonne ; Gérant, Associé indéfiniment responsable : HUVET Marie ; Associé, Sans correspondance / non repris : MOMMEJA Aurore, Mélanie ; Associé indéfiniment responsable : DEVULDER Christine ; Associé indéfiniment responsable : DANGLA Charlotte ; Associé indéfiniment responsable : DELOIRS Rudy.
Activité : Exercice en commun par ses associés d'activités - de coordination thérapeutique visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours du soin - d'éducation thérapeutique telle que défini à l'article L1161-1 du code de la Santé publique - de coopération entre les professionnels de Santé art l 4011-1 du code de la Santé publique. La société peut également avoir pour objet la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés. Sous réserve, lorsqu'il s'agit d'une maison de santé mentionnée à l'article L. 6323-3 du Code de la santé publique, la société peut avoir pour objet: - L'exercice, par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premiers recours définies à l'article L. 1411-11 du Code de la santé publique et, le cas échéant, de second recours définies à l'article L.1411-12 du Code de la santé publique ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en œuvre du projet de santé; - L'encaissement sur le compte de la Société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé et le reversement de rémunérations à chacun d'eux. Le professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé est signataire de ce projet dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 6323-3 du Code de la santé publique..
Adresse du siège social : 6, Place Jacqueline et Jean Lerat, 18000 Bourges.
Commentaires : Modification survenue sur l'administration..

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER